



Nice, le **03 MARS 2022**

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES 10 ET 24 AVRIL 2022  
Arrêté fixant les modalités de dépôt de la propagande électorale des candidats**

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu la loi organique n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, modifiée ;

Vu le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 susvisée, modifié ;

Vu le décret n° 2022-86 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

**ARRÊTE**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Les lieux, dates et heures de dépôt de la propagande électorale des candidats à l'élection du Président de la République des 10 et 24 avril 2022 sont fixés ainsi qu'il suit :

**a) Lieu de livraison n° 1**

<i>Lieu de livraison n° 1 :</i>	Préfecture des Alpes-Maritimes Centre administratif départemental / Parking Mounier 147 boulevard du Mercantour 06200 Nice
<i>Contacts :</i>	Mme Paulette LEMARE ☎ : 04.93.72.29.43 Mme. Christelle GOUMOT LABESSE ☎ : 04.93.72.29.42 ✉ : pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr

**Premier tour de scrutin**

- Horaires :*
- du lundi 21 mars au vendredi 25 mars de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h00
  - du lundi 28 mars au mardi 29 mars de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h00
  - le mercredi 30 mars de 9h30 à 11h30

### Deuxième tour de scrutin

- Horaires :**
- du mardi 12 avril au vendredi 15 avril 2022 de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h00
  - le mardi 19 avril de 9h30 à 11h30

#### **b) Lieu de livraison n° 2**

<b>Lieu de livraison n° 2 :</b>	Studios de la Victorine Plateau n° 1 16 avenue Edouard Grinda 06200 Nice
<b>Contacts :</b>	M. Denis GUIGUE ☎: 06.83.97.36.66 ✉: denis.guigue@ville-nice.fr M. Laurent CANILLAC ☎: 06.85.36.79.14 ✉: laurent.canillac@ville-nice.fr

### Premier tour de scrutin

- Horaires :**
- du lundi 28 mars au mardi 29 mars de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  - le mercredi 30 mars de 9h00 à 11h30 dernier délai

### Deuxième tour de scrutin

- Horaires :**
- du mardi 12 avril au vendredi 15 avril de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  - le mardi 19 avril de 9h00 à 11h30 dernier délai

*Il appartient aux candidats ou à leur représentants dûment mandatés de prendre l'attache des contacts désignés ci-dessus afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la livraison.*

*Les camions de livraisons devront être équipés de hayons.*

**Art. 2.** - Les déclarations devront être livrées conformément aux prescriptions suivantes :

- les déclarations seront conditionnées par carton de 1000 documents identiques,
- chaque carton indiquera le nom du candidat concerné,
- chaque lot de cartons identiques devra être accompagné d'un exemplaire du document qu'ils contiennent, présenté de manière accessible,

**Art. 3.** - Les quantités à livrer sont précisées dans l'annexe jointe :

- *pour les déclarations* : quantité égale au nombre des électeurs inscrits majorée de 5 %;

**Art. 4.** - La livraison des déclarations qui ne seraient pas livrées conformément aux dispositions énoncées ci-dessus, ou qui ne seraient pas conformes aux documents types déposés auprès de la commission nationale de contrôle, ne sera pas assurée par la commission locale de contrôle. De même, la commission locale de contrôle n'assurera pas l'envoi de déclarations qui ne seraient pas remises sous forme désencartée.

**Art. 5.** - Les déclarations devront être livrés conformément aux prescriptions qui seront transmises par la préfecture aux candidats.

**Art. 6.** - Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
DS 4590

  
Benoît HUBER

1. Quantités maximum de documents électoraux et lieux de livraison

NOMBRE D'ELECTEURS DEPARTEMENT	NOMBRE D'ELECTEURS VILLE DE NICE	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	QUANTITES DE DOCUMENTS ELECTORAU			LIEUX DE LIVRAISON DES DECLARATIONS DES CANDIDATS	
			Frais d'apposition des affiches grand format	Frais d'apposition des affiches petit format	déclarations des candidats	Studios de la Victorine Plateau n° 1	Centre administratif départemental/Préfecture Tour Jean Moulin
767 703	Au 07/02/22 220 895	811	Format maximal 841 X 594 mm (1 affiche/panneau)	Format maximal 297 X 420 mm (1 affiche/panneau)	Format 210 x 297 mm (électeurs majorés de 5 %)	16 avenue Édouard Grinda 06200 Nice	147 boulevard du Mercantour 06286 Nice cedex 3
		811	811	811	806 088	231 940	574 148

2. Conditionnement des documents

Les déclarations des candidats seront conditionnées par paquets de 1 000  
Sur chaque colis sera mentionné le candidat concerné et le nombre de paquets.

3. Dates et heures et modalités de livraison des documents

Les documents de propagande seront livrés par camion à hayon sur deux sites à Nice : à la préfecture des Alpes-Maritimes /Parking Mounier et aux Studios de la Victorine / Plateau n° 1 selon la répartition ci-après :

Adresse	Dates et heures
Centre administratif départemental (CADAM) Tour Jean Moulin	<b>Pour le premier tour :</b> du lundi 21 mars au vendredi 25 mars de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h00 du lundi 28 mars au mardi 29 mars de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h00 le mercredi 30 mars de 9h30 à 11h30
Niveau -2 147 boulevard du Mercantour 06286 Nice cedex 3	<b>Pour le second tour :</b> du mardi 12 avril au vendredi 15 avril de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h00 le mardi 19 avril de 9h30 à 11h30

**Pour accéder au CADAM, il est impératif de contacter un des interlocuteurs désignés ci-dessus au moins 48 heures à l'avance.**

**Personnes à contacter :** Mme Paulette LEMARE ☎ : 04.93.72.29.43  
Mme Christelle GOUJOT LABESSE ☎ : 04.93.72.29.42  
Courriel : pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr

Adresse	Dates et heures
Studios de la Victorine 16 avenue Edouard Grinda 06200 Nice	<b>Pour le premier tour :</b> du lundi 28 mars au mardi 29 mars de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le mercredi 30 mars de 9h00 à 11h30 dernier délai <b>Pour le second tour :</b> du mardi 12 avril au vendredi 15 avril de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le mardi 19 avril de 9h00 à 11h30 dernier délai

**Site 2 : Studios de la Victorine / Plateau n° 1**

**Personne à contacter :** Denis GUIGUE / tél : 06 83 97 36 66  
Courriel : denis.guigue@ville-nice.fr  
Laurent CANILLAC / tél : 06 85 36 79 14  
Courriel : laurent.canillac@ville-nice.fr